

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre technique du livre de  
l'enseignement supérieur  
du 22 juin 2004**

➤ **Membres présents ou représentés :**

↳ Membres de droit :

- M. Claude Jolly, sous-directeur des bibliothèques et de la documentation, représentait M. Jean-Marc Monteil, directeur de l'enseignement supérieur ;
- Mme Caroline Wiegandt, directrice générale adjointe, représentait M. Jean-Noël Jeanneney, président de la BnF ;
- Mme Isabelle Mallez, conseillère aux relations internationales et aux affaires culturelles, représentait M. Maurice Quenet, recteur de l'académie de Paris.

↳ Représentants des établissements utilisateurs :

- M. Pierre-Yves Hénin, président de l'Université Paris I Panthéon – Sorbonne

↳ Personnalités désignées par le ministre :

- M. Daniel Renoult, inspecteur général des bibliothèques, président du conseil d'administration ;
- M. Denis Pallier, inspecteur général des bibliothèques ;
- M. Pierre Gonneau, professeur à l'Université Paris IV ;
- Mme Claude Laroque, maître de conférence à l'Université Paris I.

↳ Représentante du personnel :

- Mlle Barbara Cailletaud, magasinier en chef au CTLes.

↳ Participants avec voix consultative :

- M. Pascal Sanz, directeur du CTLes.
- M. Charles Béa Mbong, secrétaire général du CTLes ;
- Mme Nicole Preteseille, agent comptable du CTLes ;

↳ Personnes invitées :

- Mme Doretta Quattrin, chargée de mission à la division de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;

- Mme Catherine Gaillard, directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Mme Mireille Pastoureau, directrice de la bibliothèque de l'Institut de France ;
- Mme Jacqueline Dubois, directrice du SCD Paris III ;
- Melle Joëlle Claud, chef du bureau de la coordination documentaire à la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation ;
- Mme Martine Kourmane, directrice adjointe du CTLes ;
- M. Guy Cobolet, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de médecine.

↳ Personnes excusées :

- M. Bernard Bosredon, président de l'Université Paris III – Sorbonne Nouvelle ;
- M. Jean-Robert Pitte, président de l'Université Paris IV – Paris Sorbonne ;
- Mme Vogtensperger, contrôleur financier du CTLes ;
- Mme Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

\*

Le mandat du président actuel étant arrivé à échéance, M. Denis Pallier, doyen d'âge, est chargé de présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau président du conseil d'administration.

Il propose l'ordre du jour provisoire suivant :

- Composition du nouveau conseil d'administration
- Election du nouveau président du conseil d'administration

## **I. COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### 1 – Représentants des établissements utilisateurs :

Quatre postes étaient à pourvoir.

Suite à l'appel à candidatures lancé le 7 avril 2004 par le directeur du CTLes, trois candidats se sont déclarés et sont donc désignés :

M. Bernard Bosredon, président de l'université Paris III - Sorbonne nouvelle,  
M. Pierre-Yves Hénin, président de l'université Paris I - Panthéon-Sorbonne,  
M. Jean-Robert Pitte, président de l'université Paris IV - Paris-Sorbonne.

Conformément aux termes du décret, le quatrième poste est attribué au représentant de l'établissement ayant déposé au CTLes les collections les plus importantes. Il s'agit de M. Pierre Messmer, chancelier de l'Institut de France.

### 2 – Personnalités désignées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur en raison de leurs compétences, dont deux enseignants chercheurs

Par arrêté du 13 mai 2004 (JO du 27 mai 2004), le ministre a désigné les personnalités suivantes :

M. Daniel Renoult, conservateur général chargé de missions d'inspection générale des bibliothèques,  
M. Denis Pallier, inspecteur général des bibliothèques,  
M. Pierre Gonneau, professeur à l'université Paris IV,  
Mme Claude Laroque, maître de conférence à l'université Paris I.

### 3 – Représentants du personnel

Deux postes sont prévus par le décret du 24 octobre 1994 :

- un représentant des conservateurs généraux ou des conservateurs de bibliothèques : ce poste ne peut être pourvu, le seul membre du personnel appartenant à l'un de ces corps étant le directeur du Centre, qui siège déjà au conseil d'administration avec voix consultative ;
- un représentant des autres personnels : après appel à candidature, l'élection a eu lieu le 11 juin 2004 et Mlle Barbara Cailletaud, magasinier en chef, a été élue.

## **II. ELECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Renoult, président sortant, se porte seul candidat. Après dépouillement des bulletins de vote, la candidature de M. Renoult est adoptée à l'unanimité des votants. M. Renoult complète l'ordre du jour avec les points suivants:

## **III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2003
- Rapport d'activité pour l'année 2003
- Compte financier
- Décision budgétaire modificative
- Subvention versée à l'association du personnel du CTLe
- Modification technique de la tarification de certaines prestations
- Questions diverses.

## **IV. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DÉCEMBRE 2003**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 10 décembre 2003 est adopté à l'unanimité.

## **V. RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2003**

### **LES MOYENS**

Les dépenses totales de l'établissement se sont élevées en 2003 à 862 112,32 euros pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes 2003 se sont élevées à 842 561,36 euros contre 772 669,04 euros en 2002 soit une augmentation de 69 892,32 euros.

Au 31 décembre 2003, les effectifs du centre étaient de 23 emplois dont 20 pourvus par des titulaires et 3 par des contractuels.

Le CTLe continue d'assurer la gestion de 11 emplois mis à la disposition d'organismes extérieurs.

Les différentes formations cumulées sur l'année ont représenté 62 jours pour un coût de 5805 euros.

Le Comité technique paritaire (CTP) de l'établissement a été constitué après l'élection des représentants du personnel et de l'administration.

L'Opac Web a été amélioré grâce à la mise à niveau du serveur Web. Le CTLes a en outre acquis à la fin de l'année 2003 un nouveau logiciel de facturation.

### **LES ACTIVITES**

Les collections transférées au CTLes ont représenté 3961 ml contre 3763 ml en 2002 soit une augmentation de 5,6%.

Le total du stockage provisoire s'élevait au 31 décembre 2003 à 1 899 ml.

En ce qui concerne l'activité de traitement des documents :

- 4417,88 ml ont été inventoriés pendant l'année
- 120 nouveaux titres de périodiques ont été créés dans le Sudoc et 1 900 localisés
- Le dédoublement des collections de périodiques cédés au CTLes s'est poursuivi : 174 ml ont été éliminés en 2003 (+ 10,6 % par rapport à l'année précédente)
- Le CTLes a inventorié et catalogué des documents en 60 langues différentes, collectés en un peu plus de 7 ans.
- L'opération de rétroconversion, assurée par la société Safig-Numway, a porté sur 20 000 monographies et thèses issues de 10 collections différentes. A cette occasion, le CTLes a créé 5 643 notices nouvelles dans le Sudoc, le reste ayant fait l'objet d'exemplarisation. Coût de cette opération : 78 000 euros, soit 3,75 euros HT la notice

La reliure artisanale a concerné 30 thèses de médecine anciennes. La reliure industrielle a concerné deux catégories de thèses dont le taux de communication est élevé : certaines thèses de l'EHESS et des thèses étrangères anciennes de la Sorbonne.

La progression du nombre des demandes satisfaites s'est à nouveau confirmée en 2003 (3 145 documents fournis soit + 21,3 % par rapport à l'année précédente)

La progression des communications en direction des bibliothèques n'ayant pas versé de documents au CTLes est de 34,7 %.

Le taux de satisfaction global des demandes est bon : 93 % (87 % en 2002). Il est légèrement supérieur (95 %) pour les demandes formulées par les bibliothèques versantes.

L'évolution du dépôt légal demeure orientée à la baisse, avec 20 887 monographies redistribuées en 2003.

Plusieurs visites du centre ont eu lieu : ENSSIB (90 élèves conservateurs); BU (15 stagiaires) ; BULAC (6 personnes).

### **Débats :**

Mme Gaillard précise qu'il est difficile pour les bibliothèques d'anticiper leurs versements, les projets immobiliers des universités ne suivant pas toujours les calendriers initiaux.

M. Cobolet indique que plusieurs personnes sont actuellement mobilisées sur des opérations de passage au tout électronique qui pourraient constituer un aiguillon pour les versements de collections.

M. Renoult lui demande si cela signifie que les collections sur papier seraient alors confiées au CTLes.

M. Cobolet répond positivement dans la mesure où les conditions seraient réunies.

M. Gonneau demande si le CTLes a relancé une enquête sur les futurs transferts des établissements utilisateurs.

M. Sanz répond que cette enquête interviendra fin 2004 ou au plus tard début 2005. Un calendrier de versement sera établi en fonction de cette enquête.

M. Renoult demande dans quelle mesure le CTLes prend en compte les imprévus.

M. Sanz cite quelques versements récents qui attestent de cette prise en compte.

M. Jolly demande sous quelle forme sont stockés les documents au CTLes.

M. Sanz répond que le stockage provisoire s'effectue sans possibilité d'accès aux documents. Les documents des établissements sont entreposés dans des cartons ou sur des palettes. Toutefois une opération de "dépalettisation" est en cours.

M. Renoult souhaite connaître le temps moyen d'un stockage provisoire et d'un dépôt.

M. Sanz répond que cette durée est étroitement liée à celle des travaux des bibliothèques.

Mme Wiegandt évoque le problème du traitement des collections.

M. Sanz répond que les bibliothèques transfèrent des collections en bon état physique qui ont fait l'objet d'un dépoussiérage préalable.

M. Pallier remarque que le CTLes annonce la création d'un site Web, mais qu'en est-il de la plaquette de présentation du CTLes ?

M. Sanz répond que l'édition de cette plaquette reste d'actualité.

M. Pallier souhaite obtenir des informations sur les modalités de stockage en vigueur dans les établissements étrangers similaires au CTLes.

M. Sanz indique que la cession est le mode le plus couramment adopté car manifestement le plus économique.

## **VI. COMPTE FINANCIER 2003**

Avant de présenter le compte financier 2003, Mme Prètesaille signale qu'il existe une erreur dans le document de présentation du budget 2004 et dans la décision budgétaire modificative : les amortissements ont été inclus à tort dans les dépenses.

Au cours de l'exercice 2003, les recettes réelles et encaissables de l'établissement se sont élevées à 842 561 € et les dépenses à 862 112 € dont 770 967€ pour la section de fonctionnement et 91 145 € pour la section d'investissement.

Le pourcentage d'exécution a été de 86% en section de fonctionnement et de 27% en section d'investissement.

Le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 71 594 € de la section de fonctionnement. Les fonds disponibles augmentent de 82 108 € (82 108,91 €).

La capacité d'autofinancement du CTLes au 31 décembre 2003 s'élevait à 173 254 euros, ce qui lui permet donc de faire face à tous ses besoins en investissement.

La valeur brute patrimoniale de l'établissement s'élevait au 31 décembre 2003 à 1 126 145 €. Le patrimoine est amorti dans la proportion de 76,5%

Le fonds de roulement au 31 décembre 2003 s'élevait à 917 327 euros.

M. Jolly constate que le fonds de roulement du CTLes demeure très élevé : il ne devrait pas être maintenu à un niveau aussi élevé (soit plus d'une année de fonctionnement) mais revenir à un niveau plus satisfaisant.

M. Sanz souligne qu'il existe toutefois des projets d'utilisation de ce fonds de roulement.

M. Renoult demande quelle est l'origine du gonflement de ce fonds de roulements et quel est le montant imputable sur ce fonds des projets annoncés. Par ailleurs il souhaiterait connaître le montant total des rémunérations du CTLes ainsi que les charges afférentes.

M. Hénin s'inquiète des excédents du fonds de roulement d'une part et d'autre part du retard manifeste de facturation de la BnF qui aurait dû donner lieu à constitution de provision.

Mme Préteseille répond que cette procédure semble avoir été prise en compte dans la nouvelle convention avec la BnF.

M Sanz précise que la nouvelle convention a amélioré le système de facturation et que le montant des prévisions a été ajusté à la hausse. Le CTLes a présenté une étude sur les charges de la BNF lors du dernier conseil d'administration.

M. Renoult constate que le site de Bussy Saint George fonctionne depuis peu d'années et qu'au début, la BNF a eu du mal à ajuster le montant de ses charges. Par ailleurs il suggère que le fonds de roulement fasse l'objet d'un placement rémunéré.

Mme Préteseille tiendra compte de cette suggestion.

M. Sanz évoque certains projets en cours, en premier lieu l'aménagement de magasins traditionnels qui doit faire l'objet d'un prochain avis d'appel à concurrence.

Après ce débat, le compte financier, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

## **VII. PREMIÈRE DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE L'ANNÉE 2004**

M. Béa Mbong, secrétaire général du CTLes, rappelle que ce document a été visé par le contrôleur financier. Il fait état, d'une part, de la présentation du budget de 2004 dans les nouvelles normes, et d'autre part, de l'introduction, à la demande du conseil d'administration, des chiffres du compte financier de 2002. Il précise qu'en raison de problèmes informatiques persistants, les documents ont été manuellement repris sous Excel.

Cette décision modificative a pour objectif de réduire de 13 500 euros les crédits d'investissements et notamment le chapitre 213 (constructions), pour abonder le compte 628 de la section de fonctionnement afin de prendre en compte l'augmentation prévisible des honoraires liés à la conduite de l'opération d'investissement relative à la plate-forme de stockage provisoire.

Elle ne modifie pas le montant total des dépenses. Le montant des recettes a toutefois été modifié pour prendre en compte la mise en conformité aux nouvelles normes qui implique l'intégration des amortissements dans le plan de financement.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 1 204 800 euros, et les recettes à 814 700 euros. Pour mémoire, le montant des recettes était, sous l'ancienne présentation, de 924 700 euros. La page 13 du document est volontairement introduite pour illustrer une comparaison avec l'année 2002 et le budget primitif sous son ancienne version.

Les autres modifications à l'intérieur des sections constituent des réajustements mineurs qui résultent de l'observation des exécutions en cours, précisés dans les documents qui ont été diffusés.

M. Renoult soumet la première décision modificative du budget de 2004 au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

## **VIII. SUBVENTION VERSÉE A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL (L'ACTL)**

M. Béa Mbong indique que le montant de la subvention (13 000 euros en 2003), a été ajusté à la baisse afin de tenir compte des éléments financiers fournis par l'association elle-même qui indiquaient une baisse de la consommation des crédits. Mme Kourmane, représentante de l'association, confirme ces propos.

M. Renoult soumet au vote une subvention à l'association d'un montant de 10 000 euros. Elle est approuvée à l'unanimité.

## **IX. MODIFICATION TECHNIQUE DE LA TARIFICATION DE CERTAINES PRESTATIONS**

Il s'agit de prendre en compte la diversité des taux de TVA, et les contraintes du nouveau système informatique du CTLes, qui implique la détermination sur une base annuelle des montants mensuels de facturation de location d'espace pour les dépôts et les stockages provisoires.

M. Renoult soumet au vote cette modification technique qui est adoptée.

## **X. EXAMEN DES CONTRATS, CONVENTIONS ET MARCHÉS RÉCENTS OU EN COURS DE PRÉPARATION**

Cet examen n'appelle pas d'observations particulières.

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

M Renoult adresse au nom de l'ensemble des membres du conseil d'administration ses remerciements à M. Sanz, dont c'est le dernier conseil, pour le travail de très grande qualité accompli.

M. Sanz laisse le centre en bonne santé après avoir assuré la progression de son informatisation . Son bilan est positif et le conseil d'administration lui souhaite pleine réussite à la BNF.

Dans sa réponse, M. Sanz remercie à la fois ses collègues du CTLes, ceux de la BNF et les membres du conseil d'administration. Il a pu apprécier durant ses six années à la direction du CTLes la qualité des conditions de travail.